

# WEBINAIRE

## Bilan annuel des chargés de coopération



24 Novembre 2025



# Rappel



Le Bilan est un **outil stratégique au service de la qualité, de la transparence et de l'amélioration continue.**

Conformément à la convention, les chargés de coopération doivent transmettre un bilan annuel de leur activité N-1 pour le **31 mars** sur la base de la grille nationale de suivi et de bilan d'activité.



Rappel de historique du bilan :

**2023:** Sortie de la grille en format Excel

**2024:** Les difficultés de complétude remontées par les CCT

**2024:** Les difficultés rencontrées par les membres du copil CCT interne CAF

**2025:** La mise en place d'un groupe de travail pour l'élaboration d'un nouveau bilan

**Novembre 2025:** Crédation du nouveau bilan sur SPHINX



# Les + de ce nouveau bilan ~ee



La forme:



Passage du tableau  
Excel au sphinx :

- ✓ pour une complétude plus fluide et agréable
- ✓ Facilite la compréhension des attendus



Le contenu:



- ✓ Une approche davantage centrée sur la qualité
- ✓ Une valorisation des missions accomplies
- ✓ Une logique d'amélioration continue



# PRÉSENTATION DU NOUVEAU BILAN

ee



# RAPPEL: LES DONNEES À DECLARER POUR LES FONCTIONS DE CHARGES DE COOPERATION-CTG DANS AFAS



Les données à saisir sont :



## Des données financières :

- Budget prévisionnel pour la déclaration prévisionnelle
- Budget prévisionnel actualisé (le cas échéant pour la déclaration actualisée)
- Compte de résultat pour la déclaration réelle.



## Des données d'activité :

- lors de la déclaration prévisionnelle
- lors de la déclaration actualisée le cas échéant
- lors de la déclaration réelle.





# OBJECTIF DES DONNÉES DEMANDÉES



Les données transmises dans le service AFAS ont pour objectif de :

- Calculer la subvention de fonctionnement
- Réaliser un état des lieux annuel pour suivre l'évolution, au sein des CTG, de l'activité relative aux postes dédiés au pilotage et à la coordination
- Ajuster, au plus près des besoins, les politiques mises en œuvre par la Branche Famille.



Les données complétées dans AFAS doivent correspondre aux données indiquées dans le bilan SPHINX

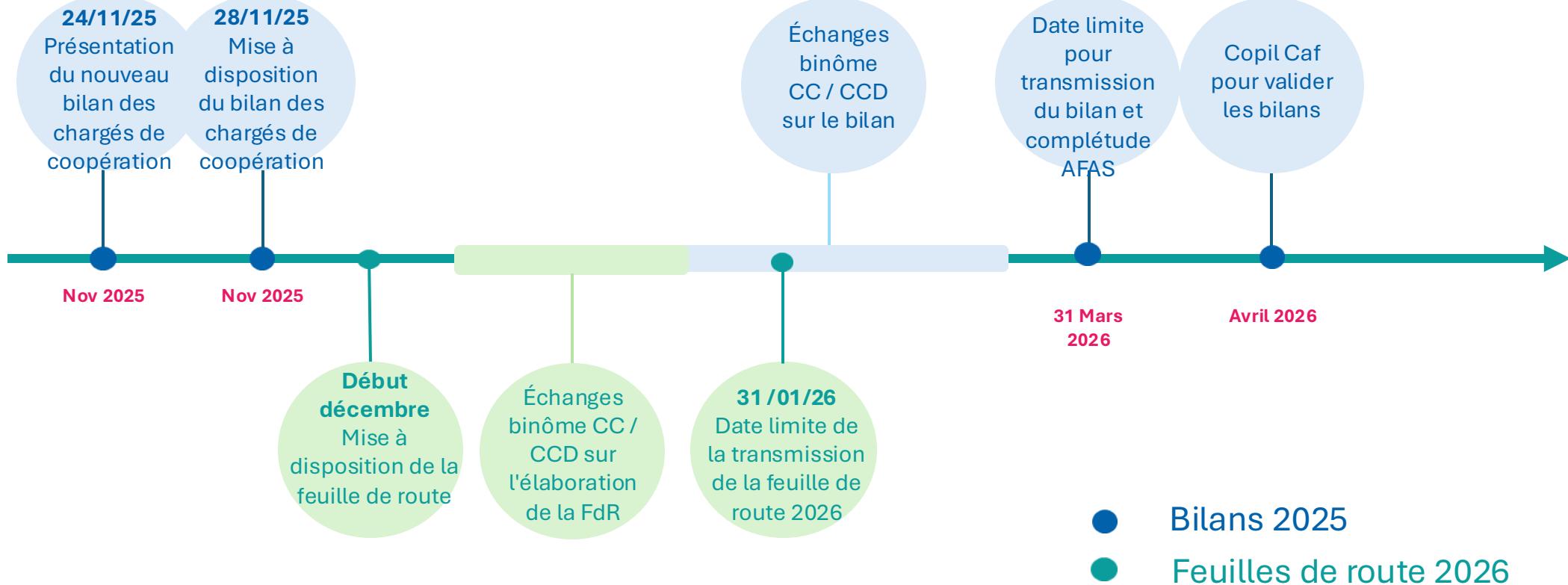
## Afas et bilan :

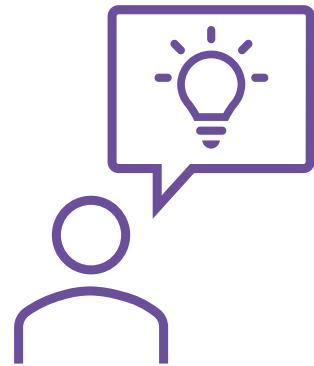
- à faire concomitamment et en cohérence
- à transmettre entre le: **8 février et le 31 mars**





# Rétro planning ↗





# QUESTIONS RÉPONSES



Merci pour votre participation !